

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 14 décembre 2015, a adopté les règlements suivants :

- 15-096** **Règlement autorisant un emprunt de 3 380 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures incluant les prérequis et les ouvrages de surdimensionnement nécessaires à la réalisation de nouveaux projet immobiliers**
- 15-097** **Règlement autorisant un emprunt de 5 721 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre**

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement 15-096 le 27 janvier 2016 et approuvé le règlement 15-097 le 28 janvier 2016. Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 3 février 2016

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon